

Projet éducatif de l'enseignement fondamental de la Ville de Herstal

(Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 juin 1989)

- **Objectif général** : Adaptation des méthodes utilisées par les enseignants de Herstal au projet éducatif de l'Echevinat de l'Instruction publique.

L'école sera projet plutôt que reflet de société.

Dans un monde en perpétuelle mutation, le rôle de l'école ne se limitera pas à transmettre des connaissances, facteur d'adaptation à la société actuelle, mais développera des comportements qui permettront aux adultes de demain d'agir sur la société pour la rendre plus humaine, plus solidaire, plus démocratique, la démocratie étant et restant une conquête.

Outre qu'il doit dispenser des connaissances, l'enseignement doit veiller à former une société de femmes et d'hommes libres qui, exerçant leur esprit critique, seront capables de lutter contre les conditionnements et les idées toutes faites : une société de femmes et d'hommes capables de décider et d'assumer leurs responsabilités en toute autonomie dans le respect d'autrui.

Nos finalités éducatives : nous devons pour atteindre ces objectifs, promouvoir un certain nombre de comportements :

1. La disponibilité : La disposition à réviser ses cadres de références, à faire preuve d'adaptabilité : c'est aussi l'ouverture à la formation permanente et au devenir personnel.
 2. La créativité : C'est, au départ des connaissances et de la formation reçues, la capacité d'inventer des solutions originales et des comportements nouveaux.
 3. L'autonomie, la solidarité : C'est l'aptitude à prendre des décisions après un examen personnel de la situation. Elle se caractérise par une prise de responsabilité et par l'engagement (politique, syndical, philosophique). Elle doit être vécue dans un esprit de collaboration et de solidarité.
 4. Le sens social : Cette finalité comporte deux aspects :
 - a. préparer la transformation sociale de la vie active ;
 - b. préparer au rôle de citoyen : ceci postule le respect et la valorisation de l'autre ainsi que la participation à la vie de la cité.
 5. La liberté, la responsabilité : C'est-à-dire la capacité de se créer des occasions d'assumer et de respecter des libertés réelles dans des situations concrètes en pleine responsabilité.
 6. L'authenticité et l'épanouissement personnel : (y compris la maîtrise de soi).
 7. C'est l'acceptation de soi liée à une volonté de développement optimum, équilibre d'un être, apte à se remettre en question par une auto-évaluation permanente.
 8. La compétence et l'efficacité : Ceci implique certes l'acquisition, l'intériorisation de connaissances, ainsi que leur mobilisation adéquate, l'entraînement aux différentes opérations mentales, mais surtout le développement des méthodes de travail et de raisonnement, condition indispensable à la formation permanente.
- **Notre école** : L'enseignement communal adhère au projet d'une société qui constate les différences de potentialités, de personnalité et de capacité des êtres humains, mais souligne leur identité de nature.

Dans l'enseignement communal, se rencontre à tous les niveaux (P.O., équipe pédagogique, associations parascolaires...) non pas la représentation d'une seule tendance philosophique, mais le pluralisme d'opinions et de doctrines.

Ceci implique les options suivantes :

Citoyenneté responsable :

L'école communale, proche du citoyen est démocratique.

Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.

Elle encourage le jeune à participer à la construction d'une société démocratique et l'amène à s'exercer à la citoyenneté responsable en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

Elle est par excellence le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants. Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est une école de tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non-engagement et de passivité; elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.

Respect des droits de l'enfant :

L'école communale, respectueuse des droits de l'enfant, prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elle vise à son mieux-être affectif, physique et intellectuel.

La gestion dynamique de l'école génère une qualité de vie qui privilégie l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique...

Maîtrise des compétences de base :

L'école communale s'engage à amener les enfants qui lui sont confiés à la maîtrise des compétences de base en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition, ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Egalité des chances :

L'école communale, ouverte à tous, refuse toute sélection sociale ou économique : elle réserve une sollicitude équitable à tous les enfants qui lui sont confiés.

Projet pédagogique de l'enseignement fondamental de la Ville de Herstal

1. Préface : Voté à l'unanimité par le Conseil communal du 29 juin 1989, notre projet éducatif détermine les grandes finalités de l'enseignement public de la Commune de Herstal et proclame les valeurs démocratiques à développer et à pratiquer. Nous voulons que les enfants de nos écoles, maternelles et primaires, ordinaires et spéciales, acquièrent les connaissances de base fondamentales et construisent les compétences indispensables à la vie sociale, économique et culturelle. Nous voulons également les préparer à être disponibles, créatifs, autonomes et solidaires, et à devenir des citoyens libres et responsables.

Le Projet pédagogique fixe les moyens à utiliser et les méthodes à développer pour atteindre les finalités du projet éducatif. Il met notamment en évidence les grandes options pédagogiques de l'enseignement de la commune de Herstal que chaque équipe éducative doit s'efforcer de concrétiser.

Ces options s'inscrivent dans la définition des objectifs généraux de l'enseignement fondamental repris comme suit dans le décret fixant les missions de l'enseignement :

- « Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. »

Les grandes options pédagogiques de l'enseignement communal de la Commune de Herstal sont les suivantes :

- Assurer la maîtrise par tous les élèves des compétences et acquis de base ;
- Aider chacun à développer au maximum ses potentialités ;
- Développer l'autonomie et la confiance en soi ;
- Développer la solidarité ;
- Développer l'ouverture aux autres et à leur culture ;
- Développer l'expression, la communication et la créativité ;
- Développer la curiosité et l'esprit scientifique ;
- Assurer un développement corporel harmonieux ;
- Intéresser les enfants à la vie sociale et économique ;
- Faire découvrir aux enfants la richesse de l'histoire, du patrimoine culturel et de l'environnement naturel, en privilégiant le niveau local et régional.

Pour atteindre ces objectifs, l'enseignement fondamental communal de Herstal privilégie les méthodes, approches et pratiques pédagogiques qui :

- donnent du sens à l'école et aux apprentissages, les activités de classe s'enracinent le plus souvent possible dans le vécu des élèves et leur environnement ;
- mettent l'activité de l'enfant lui-même au centre de l'apprentissage afin qu'il construise lui-même ses connaissances et sa personnalité ;
- favorisent la solidarité et la coopération entre enfants, entre enfants et enseignants, entre enseignants, entre enseignants et parents...
- assurent le plus de continuité possible entre les apprentissages, les classes, l'école et la famille, l'école et son environnement.

2. L'enseignement fondamental

1. L'organisation de l'enseignement fondamental ordinaire prévoit quatre cycles où l'enfant progresse à son rythme : de l'entrée à l'école maternelle à 5 ans, de 5 ans à la fin de la deuxième primaire, les troisième et quatrième primaires, les cinquième et sixième primaires.

Toute notre organisation scolaire consiste à favoriser l'épanouissement maximum de l'élève et à prévenir l'échec scolaire.

L'évolution de l'élève est toujours envisagée dans une perspective positive : chaque événement de sa vie d'apprenant est analysée, soutenu et utilisé comme tremplin pour un nouveau pas en avant.

L'équipe éducative, en collaboration avec le PMS, est particulièrement attentive à réduire les tensions qui sont généralement un obstacle à l'acquisition des connaissances de base. Ces tensions, qui peuvent être d'ordre physique ou psychique, sont notamment générées par les difficultés de l'enfant à s'adapter à son environnement ;

Plus le dépistage et la prise en charge sont judicieux, plus le jeune enfant est dans les conditions d'un développement harmonieux.

En cas de difficultés spécifiques, il existe un enseignement spécialisé qui accueille les élèves et leur donne une éducation appropriée en prenant en compte leur niveau de développement.

2. L'enseignement spécialisé adapte son action éducative aux possibilités des jeunes qui lui sont confiés. A cet effet, son organisation est conçue selon le handicap. Les stratégies pédagogiques qu'il met en œuvre, les équipes éducatives pluridisciplinaires, les technologies particulières et les normes préférentielles dont il dispose permettent de développer un plan personnalisé d'apprentissage. Ce plan, tout en concourant aux mêmes objectifs pédagogiques généraux que l'enseignement ordinaire, met en pratique des méthodes pédagogiques circonstanciées.

L'enseignement spécialisé propose des réponses parmi d'autres outils de remédiation proposés tant par l'école que par le C.P.M.S. Le choix de la réponse doit être en fonction de son ajustement au projet particulier d'un enfant pour qu'il se dépasse et se réalise pleinement dans notre société.

Les réponses que peut apporter l'enseignement spécialisé sont souvent

- la reconnaissance de la personne de l'enfant ;
- de nouveaux espoirs ;
- une ouverture pour les enseignants de l'école ordinaire dont la démarche consciencieuse n'est pas suffisante pour résoudre les problèmes qu'ils ont détectés ;
- un équilibre pour l'enfant qui participe positivement à l'élaboration d'un projet à sa mesure.

L'école d'enseignement spécialisé est un lieu indispensable dans le tissu éducatif d'une communauté démocratique. Elle doit être annoncée comme une action positive vers plus d'autonomie et de bonheur.

3. L'enseignement maternel

L'école maternelle est une période extrêmement importante dans la vie de l'enfant. Elle contribue largement à la construction des apprentissages et des structures fondamentales de la personnalité. Elle n'est pas seulement une préparation à l'école primaire, elle constitue une vie en soi tout à fait spécifique.

Elle développe les apprentissages cognitifs, sociaux, linguistiques, affectifs et psychomoteurs afin d'accéder aux apprentissages de base.

Elle cherche à déceler les difficultés rencontrées par les enfants et à y apporter des remédiations adéquates.

Il s'agit d'être attentif à la dynamique évolutive de chaque enfant et de lui porter un regard positif afin d'offrir à chacun des chances égales d'être stimulé, instruit, éduqué.

- **Priorités**

L'école maternelle favorise le développement global de l'enfant par :

- l'éducation psychomotrice pour rendre optimale la maturation physique et nerveuse de l'enfant et jeter les bases des apprentissages ultérieurs ;
- l'autonomie et l'initiative en apprenant aux enfants à faire des propositions, à faire des choix individuels et collectifs, à prendre des décisions dans le but de s'affirmer dans le respect des autres ;
- l'expression et le jeu sous toutes leurs formes et la créativité dans tous les domaines ;
- la curiosité en développant chez l'enfant le désir de voir, d'observer, de comprendre, de connaître, d'apprendre ;
- la socialisation en plaçant progressivement l'enfant dans des situations de découverte des relations sociales, de communication et de coopération.

- **Pédagogie active et fonctionnelle**

L'école maternelle pratique une pédagogie active et fonctionnelle. Elle privilégie des démarches plaçant l'activité de l'enfant au centre du processus d'apprentissage dont les structures sont notamment des classes-ateliers, des groupes d'enfants d'âge différents...Elle donne à chaque enfant la possibilité de construire sa personnalité en lui aménageant un environnement riche en stimulations et en relations sociales.

- **Liaison avec l'école primaire**

Le passage des élèves de l'école maternelle à l'école primaire doit se faire de manière harmonieuse, sans rupture en assurant la continuité du développement de chaque enfant. Pour ce faire, il doit exister, en fonction de la spécificité des écoles, une collaboration étroite entre les enseignants des deux niveaux notamment par l'organisation d'activités communes.

4. L'enseignement primaire

- Dans le prolongement de l'école maternelle, l'école primaire contribue elle aussi largement à la construction des apprentissages et des structures fondamentales de la personnalité de l'enfant.
- Elle privilégie l'observation directe, l'expérimentation effective et la réflexion. L'enfant est confronté à la résolution de problèmes de vie (dans le cadre de la réalisation de projets par exemple).
- Elle développe les capacités d'observation, d'analyse, de curiosité et de jugement des enfants.
- Comme l'école maternelle, l'enseignement primaire pratique une pédagogie active, interdisciplinaire et fonctionnelle Celle-ci sera fondée sur les activités des élèves, activités qui prennent leurs sources dans les multiples problèmes suscités par des situations de vie.
- Dans le but de favoriser le progrès scolaire et l'épanouissement de la personnalité de chacun, l'école primaire valorise une pédagogie de la réussite pour permettre notamment à chaque enfant de maîtriser toutes les compétences de base.
- Celle-ci diversifie les stratégies pour assurer aux élèves une formation personnalisée (pédagogie de soutien, de remédiation, de dépassement, autoformation, pédagogie par contrat, etc.).
- Elle favorise l'entraide des élèves et développe le sens de la solidarité par le travail d'équipe, la coopération, la pratique du monitorat, les groupes verticaux..

- **Priorités**

L'école primaire apprend à apprendre et favorise :

- l'expression et de développement corporels. Il s'agit de poursuivre et parfaire l'éducation psychomotrice de l'enfant (prise de conscience du schéma corporel, perception du temps et de l'espace, sens du rythme...) visant au développement harmonieux de l'esprit et du corps, par la pratique d'activités ludiques et sportives ;

- la communication en apprenant à analyser les différents médias, à maîtriser différents langages et à s'exprimer à travers ceux-ci. La connaissance du français étant une condition essentielle de l'épanouissement intellectuel, culturel et social de chacun, l'enseignement primaire accorde à la maîtrise de la langue orale et écrite une place privilégiée ;
- les habiletés mentales en apprenant non seulement à restituer conformément mais aussi et surtout à observer, à analyser, à comprendre, à appliquer, à synthétiser, à évaluer, à créer, à critiquer... ;
- l'autonomie et l'initiative, la responsabilité et l'efficacité en apprenant à prévoir, à organiser, à cogérer des projets...

- Programmes

Les programmes de l'enseignement ordinaire ainsi que les socles de compétences sont ceux du Conseil de l'enseignement des communes et provinces.

Une attention particulière est accordée :

- à l'étude et l'histoire de la Commune de Herstal et de Liège ;
- à la découverte du patrimoine culturel et architectural communal et liégeois ;
- à l'éducation au respect de l'environnement ;

- Liaison primaire-secondaire

L'école primaire veille à faciliter la transition entre les deux dernières années primaires et l'enseignement secondaire.

- Evaluation pédagogique

L'évaluation porte sur les savoirs (ensemble des connaissances acquises par une activité mentale suivie), les savoir-faire (habiletés à résoudre des problèmes) et les savoir-être (manières dont les élèves expriment leur personnalité et se comportent avec les autres).

L'évaluation continue – Conseil de classe

L'évaluation est continue et formative, c'est-à-dire qu'elle vise davantage à aider les enfants à surmonter leurs difficultés qu'à les sanctionner.

Des conseils de classe réguliers réunissent le représentant du Pouvoir organisateur, la Direction, l'Equipe éducative, les représentants du Centre P.M.S. et I.M.S. ; Ils permettent d'établir le bilan des acquis et d'analyser les causes des difficultés d'apprentissage ; ils permettent de déboucher sur la mise en œuvre d'une remédiation adaptée et la vérification de la pertinence de cette dernière.

Les conseils de classe décident des passages de cycle et de l'obtention du Certificat d'Etudes de Base (C.E.B.)

Les épreuves communales - Evaluation bilan

En fin de chaque cycle, des épreuves communales en français et en mathématique identiques pour toutes les écoles de la Commune sont élaborées sur base des socles de compétences définis par le Ministère.

Elles permettent de vérifier si les enfants maîtrisent correctement les apprentissages de base indispensables pour pouvoir entreprendre les apprentissages ultérieurs.

Communication avec les parents

Le journal de classe comprend l'indication des travaux à effectuer avec leurs échéances. Il est un moyen de liaison et de communication entre l'école et la famille.

Le bulletin est périodique. Il comporte les résultats des bilans (savoirs, savoir-faire, savoir-être) et des avis

5. Les structures d'encadrement

- Service d'accueil

Un service d'accueil est organisé dans toutes les implantations d'enseignement fondamental. Il vise à encadrer les enfants dans une perspective éducative mais aussi ludique. La prise en charge des enfants en dehors du temps d'apprentissage proprement dit ne peut en effet se résumer à une simple garderie.

Le personnel de l'accueil fait partie intégrante de l'équipe éducative et est associé aux projets spécifiques des écoles.

- Inspection médicale scolaire

L'Inspection médicale scolaire est obligatoire et gratuite dans tous les établissements scolaires, maternels et primaires.

L'Inspection médicale scolaire comprend :

1° pour les élèves :

- le dépistage des déficiences physiques et mentales ;
- le dépistage des maladies transmissibles (tuberculose et autres), par le contrôle régulier et systématique de leur état de santé ;
- la promotion et la réalisation des vaccinations.

2° pour le personnel :

- le dépistage des sources possibles de contamination.

3° pour les élèves et les membres du personnel :

- les mesures de prophylaxie qui s'imposent pour éviter la propagation des maladies transmissibles (ex. méningites).

Par ailleurs, l'I.M.S. doit collaborer à l'établissement de statistiques concernant l'état de santé des élèves ; promouvoir des conditions d'hygiène et de salubrité des bâtiments, des locaux et du matériel scolaire.

L'examen médical est obligatoire, sauf opposition des parents dans un délai de 1 jour de la notification. En cas de refus, les parents doivent indiquer une autre équipe I.M.S. agréée.

Le médecin informe les parents des conclusions de l'examen et, à la demande des parents, informe le médecin traitant.

Le médecin scolaire communique aux enseignants et au C.P.M.S. les indications indispensables qui permettent aux élèves de participer aux cours dans de bonnes conditions.

Le médecin peut être amené à prendre des mesures d'éviction pour les élèves et les membres du personnel qui constituent un danger pour leur entourage.

La séquence des examens médicaux se répartit de la façon suivante :

- enseignement maternel : 1^{re} et 3^e années
- enseignement primaire : 1^{re}, 2^e, 4^e et 6^e années.

Des examens sélectifs peuvent être effectués à la demande des parents, du médecin traitant, de l'école, du médecin scolaire. La demande doit être motivée.

Le service de médecine scolaire se fonde sur une conception globale de la santé par une action de médecine préventive et un rôle éducatif de promotion à la santé.

- Centre psycho-médico-sociaux

Les centres P.M.S. dépendent du Ministère de l'Éducation, de la recherche et de la Formation.

Ils inscrivent leurs missions dans la ligne des objectifs généraux de l'enseignement tels que définis par le Conseil de l'Éducation et de la Formation.

Ils occupent donc une place importante dans notre système éducatif. Ils sont indépendants de l'école, mais travaillent en étroite collaboration avec elle et avec la famille. Par leur action conjuguée et convergente avec tous les partenaires du milieu éducatif, ils contribuent au développement et à la réalisation de soi des enfants.

Les centres assurent les tâches de guidance au profit des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécialisé.

Leurs services sont gratuits, consultatifs et soumis au secret professionnel.

Les centres contribuent à rendre optimales les conditions de vie psychologiques, pédagogiques, médicales, paramédicales et sociales de l'élève lui-même et de son entourage éducatif immédiat afin de lui offrir les meilleures chances de développement harmonieux de sa personnalité et de lui procurer un bien-être individuel et social.

Les objectifs de l'institution sont aussi de fournir aux élèves, aux personnes qui exercent la puissance parentale, aux autorités scolaires et à tous ceux qui participent directement au processus éducatif et pédagogique des élèves, des informations et des avis concernant les possibilités scolaires et professionnelles en vue de promouvoir le processus de choix individuel.

Les centres psycho médico-sociaux sont également chargés :

D'accomplir les missions spécifiques de l'enseignement spécialisé ;

De procéder aux examens préalables à la délivrance des documents officiels tels que les rapports d'orientation vers l'enseignement spécialisé, les attestations d'avis liées aux dérogations à l'obligation scolaire ; de fournir à toutes les personnes qui en font la demande, l'information concernant les possibilités en matière d'études, de formations et de professions.

- Liaison école – famille

L'itinéraire scolaire et social de l'enfant se construit dans le triangle Ecole – Famille-- - Elève. Des contacts réguliers et fonctionnels entre l'école, la famille et l'élève sont organisés.

6. La formation continue des enseignants

Les enseignants sont régulièrement invités à participer à des formations continuées.

Elles sont organisées par l'Inspection communale, par l'inspection de la Communauté française et par le Conseil de l'Enseignement de l'Union des Villes et Communes.